

Membres	23
Présent(s)	20
En audio/visioconférence	0
Représenté(s)	3
Quorum	16

### SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Modeste BONTE, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Abdelaziz CHOUKRI, Monsieur Gérard CONRAD, Monsieur Roland HARLAUX, Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Monsieur Bernard MATTER, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Alexandre SCHNELL, Monsieur Patrice SCHOEPFF, Madame Lucette TISSERAND, Monsieur Laurent WALTER, Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel), Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67) et Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes)
- Absents et excusés : Madame Virginie JACOB (procuration à Madame Lucette TISSERAND), Madame Catherine JAEGLE (procuration à Monsieur Salah KOUSSA) et Madame Geneviève MANKA (procuration à Monsieur Abdelaziz CHOUKRI) et Monsieur Sebastien EHRET (Représentant de la société EMHA)
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / Secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Madame Stéphanie HOCHART (Directrice des Ressources Humaines), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité), Madame Isabelle DAVID (Directrice de la Transformation Numérique) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Conseil d'administration,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu l'ordonnance n° 2007-137 du 1<sup>er</sup> février 2007 relative aux OPH ;

Vu le décret n° 2011-636 du 8 juin 2011 portant dispositions relatives aux personnels des offices publics de l'habitat, notamment l'article 26 ;  
Vu la convention collective nationale des organismes publics et coopératifs de l'habitat social en vigueur,  
Vu l'accord collectif daté du 24 juin 2024 mettant en place l'intéressement pour les salariés de l'office,  
Vu le rapport du Directeur général,

Considérant que l'intéressement est appliqué à l'office pour les salariés par un accord collectif du 24 juin 2024,

Considérant qu'il convient d'étendre le dispositif aux agents de la fonction publique territoriale de l'office,

**CA/2024/035 : Application de l'intéressement aux agents de la fonction publique territoriale d'Ophéa**

Il est décidé :

1. D'autoriser la mise en place de l'intéressement au profit des fonctionnaires de l'office selon les termes de l'accord collectif du 24 juin 2024 en annexe.
2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme